

## **solidarités**

### **Une Stratégie métropolitaine des solidarités**

**La Métropole entend porter une attention particulière aux publics et aux territoires les plus fragiles. La stratégie votée lors du Conseil métropolitain du jeudi 29 septembre, qui sera déclinée d'ici la fin 2022 en plan d'action, repose sur trois valeurs : l'égalité, l'hospitalité et la coopération.**

Elle vise à rendre plus visibles les politiques métropolitaines et à renforcer, par des actions nouvelles, l'accès aux droits et aux services, l'égalité et la qualité de vie dans les quartiers prioritaires.

12 mesures phares structurent les interventions futures :

1. Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits sur le territoire
2. Lutter contre la précarité énergétique
3. Améliorer le taux de recours à la tarification solidaire des transports en simplifiant notamment le parcours des usagers
4. Mettre en œuvre le Plan Emploi Quartiers #2
5. Préparer le futur Contrat de Ville 2024 – 2030
6. Élaborer un nouveau contrat local de santé avec un volet métropolitain
7. Développer l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire
8. Construire et renouveler les plans d'actions Égalité femmes / hommes et Lutte contre les discriminations
9. Simplifier les parcours d'usage pour améliorer le taux de recours à Sortir !
10. Animer un chantier jeunesse transversal, pour lutter contre les précarités qui touchent de plus en plus les jeunes
11. S'engager dans la démarche Rennes Métropole Amie des Aînés
12. Déployer un programme "Hospitalité"

*"Covid 19, réchauffement climatique, précarité énergétique et alimentaire, persistance des discriminations... voilà, toutes les raisons qui amènent Rennes Métropole à s'engager davantage pour les solidarités. Avec cette stratégie, la Métropole affirme sa démarche volontariste à horizon 2027. La Métropole aux côtés des communes a souhaité déployer des actions conjointes pour garantir un filet de sécurité sociale aux habitantes et habitants. Ce sont donc 31 millions d'euros qui sont concrètement fléchés pour des actions de justice sociale en faveur de l'égalité, de l'hospitalité et de la coopération".*

Priscilla Zamord, vice-présidente de Rennes Métropole aux Solidarités, à l'Égalité et à la Politique de la Ville

## **Les solidarités : un effort financier de 31 millions d'euros par an**

L'effort financier que la Métropole consacre, de manière volontariste, aux actions relevant de la solidarité s'élève à 31 millions d'euros par an. Il irradie un large champ de ses politiques publiques. Les plus concernées sont : la mobilité – le transport (15 millions d'euros), l'habitat (7 millions d'euros), l'emploi - l'insertion et la formation (7 millions d'euros), la jeunesse (3 millions d'euros).

Cet effort s'illustre dans de nombreux pans de la vie quotidienne des habitants :

### **Appui aux communes et aux acteurs locaux**

Il est prévu d'élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits et de réviser la dotation de solidarité communautaire pour augmenter son budget de 2,6 millions d'euros, en tenant compte de critères ciblés (logements sociaux, population...) et de créer une enveloppe dédiée aux petites communes.

### **Habitat**

Les actions existantes de la Métropole dans ce domaine concernent tant l'accompagnement financier de la production de logements sociaux que la diversification de l'offre de logements en accession aidée ou la réhabilitation du parc social ainsi que la poursuite de la politique d'attribution des logements sociaux et du logement social prioritaire.

Parmi les autres ambitions portées figurent la lutte contre la précarité énergétique et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des ménages les plus impactés, en lien avec le Fonds Solidarité Logement, mais aussi la mobilisation de l'ensemble des fournisseurs pour abonder ce fonds.

### **Les mobilités**

En matière de transports, il s'agit de garantir la desserte des principales zones d'habitation et d'emploi par le réseau STAR. L'objectif est également d'améliorer le taux de recours à la tarification solidaire en particulier en simplifiant le parcours des usagers.

### **Emploi**

La mesure phare concerne la mise en œuvre d'un nouveau Plan Emploi Quartiers, labélisé Cité de l'emploi. Il s'agit de développer les clauses dans les marchés publics en doublant le nombre de bénéficiaires issus des Quartiers « Politique de la Ville » (Le Blosne, Villejean, Maurepas, Clôteaux–Champs Manceaux, Cleunay) ; de proposer un vivier de compétences aux entreprises ; de favoriser la relation élèves/entreprises pour le niveau collège et les filières professionnelles ; de développer le rôle d'employeur exemplaire de la Métropole en réservant notamment les services civiques à des habitants des QPV ; d'aider la création d'activités dans les quartiers avec une attention particulière aux créateurs en QPV.

### **Politique de la Ville**

Il s'agit de préparer le futur Contrat de ville 2024–2030 et de mettre en œuvre un programme de renouvellement urbain majeur pour Maurepas et Le Blosne (650 millions d'euros d'investissement entre 2016 et 2026).

## **Alimentation et santé**

Un nouveau contrat local de santé qui inclura pour la première fois un volet métropolitain, sera lancé. Il s'agit également de développer l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire ; soutenir les acteurs locaux pour renforcer la qualité des dons alimentaires; harmoniser les tranches tarifaires des cantines avec les communes volontaires.

## **Égalité**

Il s'agit de construire et de renouveler les plans d'actions Égalité Femmes / Hommes et Lutte contre les discriminations de Rennes Métropole ; de créer un observatoire métropolitain des discriminations.

## **Culture, sport et loisirs**

Dispositif phare en matière d'accès à la culture, au sport et aux loisirs, le taux de recours au dispositif Sortir ! a vocation à être amélioré.

## **Jeunesse**

La mesure phare consiste à animer un chantier jeunesse transversal, pour lutter contre les précarités qui touchent de plus en plus les jeunes. Des actions viseront à financer les services de Prévention spécialisée (22 éducateurs de rue intervenant sur l'espace public et auprès des familles) et de contribuer à des actions en faveur des jeunes précaires par le Fond d'aide aux jeunes.

## **Les aînées et les aînés**

Rennes Métropole s'est engagée en 2022 dans la démarche "Amie des aînés", qui concerne de nombreuses interventions de la collectivité. Portée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle a pour objet d'encourager la participation active des aînés à la vie de leurs territoires pour mieux prendre en compte leurs besoins et attentes.

## **Personnes exilées**

Il s'agit de déployer un programme Hospitalité, en particulier par un appui financier aux communes qui participent à la mise à l'abri des personnes exilées et la mise en place d'actions d'accompagnement et d'intégration.

## **Des applications concrètes des politiques solidaires métropolitaines déjà à l'œuvre**

Au cours des derniers mois, Rennes Métropole a mis en œuvre de nombreuses actions de solidarité. Ce communiqué propose de revenir sur les 4 dispositifs emblématiques du début du mandat.

### **Plan Emploi Quartiers**

Initié en 2015, le Plan Emploi Quartiers réunit partenaires et entreprises pour l'emploi et l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires. Une nouvelle mobilisation collective a eu lieu à l'automne 2021 à l'initiative de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes afin de réaffirmer leur mobilisation collective via un plan d'actions pour la période 2020-2026. Convaincus que l'emploi est un facteur clé d'intégration, ces acteurs joignent leurs efforts en faveur de ces quartiers qui connaissent un taux de chômage élevé.

## **Tarifification solidaire des transports**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle tarification solidaire a été mise en place, permettant de proposer de nouveaux tarifs réduits, en plus de la gratuité. Elle permet d'accorder une réduction tarifaire de 50 ou 85% sur les abonnements mensuels selon les ressources du foyer. Ce sont ainsi quelques 36 000 habitants supplémentaires qui peuvent désormais voyager à moindre coût.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité des transports et les moins de 27 ans accèdent à un tarif qui a été diminué jusqu'à 33%. Les étudiants boursiers échelon 2 à 7 bénéficient également de la tarification solidaire. Enfin, depuis avril 2021, la tarification solidaire s'applique également aux services vélos de la Métropole : abonnements de 12 mois pour l'accès aux vélos en libre-service, location/achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de trottinettes électriques.

A l'occasion de chaque rentrée, Rennes Métropole met en place un dispositif de communication à destination des jeunes et des étudiants afin de faire connaître le dispositif.

## **Conseillers numériques dans les communes de la Métropole**

Depuis janvier 2022, Rennes Métropole propose les services de 5 conseillers numériques dans les communes. L'objectif est de lutter contre les inégalités d'accès et d'usage, notamment à destination des personnes en situation d'illectronisme ou celles mal à l'aise avec le numérique. Le conseiller peut aider la personne avec de nombreuses démarches : faire une demande de logement social, chercher un document sur le site de la CAF, demander sa vignette Crit'air ou encore une pièce d'identité, etc. À terme, la collectivité souhaite garantir la présence d'un conseiller numérique 2 jours par mois dans les communes qui adhèrent au projet.

## **Rennes Métropole Amie des Aînés**

En mars dernier, Rennes Métropole s'est engagée dans la démarche Métropole Amie des Aînés avec l'organisation d'ateliers participatifs dans différentes communes pour réfléchir collectivement au "bien vieillir dans Rennes Métropole". En 2040, on estime que 19% de la population de la métropole rennaise aura plus de 65 ans, contre 15% aujourd'hui, soit près d'un habitant sur cinq. Face à cet enjeu, Rennes Métropole s'est lancée dans cette démarche afin de partager avec les habitants et les acteurs du territoire une approche globale et transversale des questions du vieillissement et mieux prendre en considération l'enjeu de longévité dans ses politiques publiques.

## **Les nouveaux enjeux de la solidarité**

Alors que sa population doit augmenter d'environ 100 000 habitants d'ici à 2040, la Métropole doit faire face à des défis sociaux et environnementaux : accueil de nouvelles populations, vieillissement, lutte contre le dérèglement climatique et nécessaire atténuation de ses impacts pour les plus fragiles...

## Une intervention en étroite concertation avec les communes

La Métropole est attentive, sur ce champ où les compétences sont partagées entre différents niveaux de collectivités, au respect du principe de subsidiarité, en intervenant en complémentarité ou en appui aux communes.

Les engagements proposés sont en conséquence de deux ordres :

- Pour les habitants, il s'agit d'assurer à tous un accès effectif aux droits et services;
- Pour les territoires, il s'agit de renforcer l'appui aux communes, aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et aux acteurs de terrain.

---

Service de Presse Rennes  
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34  
[Espace Presse](#)

